

### TOUS LES FRAIS LIÉS À UN ACCIDENT DU TRAVAIL DOIVENT ÊTRE REMBOURSÉS AUX FONCTIONNAIRES



Les fonctionnaires victimes d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle sont couverts par une protection statutaire et bénéficient d'une prise en charge des conséquences de l'accident ou de la maladie.

Par un jugement du 16 janvier, le tribunal administratif d'Orléans a annulé la décision par laquelle une fonctionnaire (ayant un taux d'incapacité permanente partielle de 30 %) s'était vu refuser le remboursement de frais de transport pour des consultations médicales liées à un accident du travail. Les fonctionnaires ayant une maladie imputable au service ont en effet droit au remboursement de leurs honoraires médicaux, mais aussi des frais directement entraînés par cette maladie, notamment les frais de transport engagés dans ce cadre.

### UN MINISTRE DÉDIÉ À LA FONCTION PUBLIQUE ... MAIS SANS BUDGET !

On pourrait ainsi résumer l'épisode de ce début d'année 2024 avec un Gouvernement Attal composé en 2 temps, et une fonction publique sans ministère ni ministre pendant 1 mois.

Même si la 2<sup>ème</sup> partie du Gouvernement a été enfin nommée et que Stanislas Guérini retrouve son poste de Ministre de plein exercice, on ne peut que regretter ce manque de considération pour les 5,7 millions d'agents publics. Mais un ministre sans budget a-t-il un intérêt ?

Reçue le 13 février, la délégation **FO Fonction publique** a renouvelé sa demande d'une revalorisation immédiate du point d'indice, seul moyen d'augmenter tous les agents et compenser a minima l'inflation.

A ce stade, le ministre annonce ne pas avoir d'arbitrage en ce sens.

**FO Fonction Publique** ne lâchera rien sur cette revendication.

Sur le thème de la « *Désmicardisation* » annoncé par le Premier Ministre, pour **FO** il y a urgence dans la Fonction Publique où la majorité des fonctionnaires commence leur carrière avec une rémunération au niveau du SMIC.

Concernant la rémunération au mérite **FO Fonction Publique** a rappelé son opposition et a réitéré son exigence d'une amélioration de la grille indiciaire dans le seul cadre statutaire.

C'est pourquoi, **FO Fonction Publique** n'acceptera aucune modification de la rémunération des fonctionnaires aboutissant à la casse des catégories (C, B et A), et de leurs

grilles (les grades et les échelons) et refuse toute notion de rémunération liée au métier et au mérite.

### Pour FO, pas de rémunération au mérite !

**FO Fonction Publique** revendique :

- le maintien d'une seule valeur du point d'indice pour toute la Fonction Publique dans le cadre de la grille statutaire unique,
- le maintien des corps, cadres d'emploi et grade au sein de catégories statutaires,
- la parité indiciaire corps et grades analogues (à diplôme égal, grille équivalente).



Rappelons par ailleurs, que les fonctionnaires ne perçoivent pas un salaire mais un traitement pour service fait. Il n'y a aucune notion de productivité ou rentabilité.

Les prochaines semaines seront décisives... d'autant que l'annonce de trouver 10 milliards d'économies (dont la moitié dur le budget de fonctionnement de tous les ministères notamment sur les dépenses d'énergie ou les achats, et sur décalage dans le recrutement de fonctionnaires, ...) du fait de la baisse des prévisions de croissance pour 2024, de 1,4 % à 1 % du PIB.



Le Ministre répète inlassablement que la réduction de la dépense publique reste l'objectif principal. Ainsi, une fois de plus, les ministres se succèdent et gardent ce même discours considérant l'agent public comme une dépense.

Cette volonté d'une politique libérale a souvent comme prétexte les objectifs européens en matière de réduction de la dépense et des fameux 3% de déficit public.

Pourtant l'Allemagne a augmenté de plus 10% ses fonctionnaires et nos amis belges bénéficient de l'indexation des salaires sur les prix.

C'est donc bien une volonté politique et dogmatique de geler les rémunérations des fonctionnaires, d'autant plus que les gouvernements successifs du Président Macron empêchent tout débat parlementaire sur les lois de finances en abusant du tristement célèbre 49-3.

**Cela signifie que nous n'obtiendrons que ce que nous irons chercher, c'est pourquoi FO appelle à se mobiliser le 19 mars 2024 pour l'augmentation générale des salaires.**